



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250707-2025JUILDEL7-DE



Date de la convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2025  
Séance du Conseil Municipal : 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Luc SOULARD  
Roger BRIAND donne pouvoir à Angélique RICHARD  
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD  
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD  
Lilian BOSSARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU sauf pour la délibération n°42  
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Pierrick THOMAS  
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Absent : Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32  
31 à la délibération 42  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers votants : 32  
31 à la délibération 42

Secrétaire de séance : Marie-Bernadette RIVIÈRE

### **7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Il s'agit des créations, transformations et suppressions de postes ou des besoins en recrutement temporaire ou permanent, au sein des différents services de la Ville impactant le tableau des effectifs.

#### **✓ Transformations de postes suite à recrutement :**

Suite aux récents recrutements au sein des services de la Ville des Herbiers, il convient de transformer le tableau des effectifs afin d'assurer une cohérence entre le grade de l'agent recruté et le grade mentionné au tableau des effectifs.

POSTE CRÉE				
Nature	Service	Grade	Quotité	Date d'application
Permanent	Direction Générale	Attaché principal	100%	01/07/2025
Permanent	Affaires scolaires	Animateur	85 %	01/09/2025

POSTE SUPPRIMÉ			
N° Poste	Service	Grade	Date d'application
	Direction Générale	Attaché hors classe	01/07/2025
6386	Affaires scolaires	Agent de maîtrise principal	01/09/2025

#### ✓ Modification temps de travail

Le gestionnaire de tout établissement d'accueil de jeunes enfants organise des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe de l'établissement chargés de l'encadrement des enfants. Au sein de la Maison Petite Enfance, cette mission ne peut être affectée à la psychologue titulaire.

Suite aux récentes organisations mises en place au sein du service Vie scolaire, notamment avec l'ouverture d'une classe UEMA et par ailleurs avec l'affectation des missions du poste d'ATSEM référente pour la rentrée 2025/2026 à une médiatrice éducative.

Il est proposé de modifier les temps de travail comme suit :

POSTE CRÉE				
Nature	Service	Grade	Quotité	Date d'application
Permanent	Maison de la Petite Enfance	Psychologue classe normale	18,85%	01/05/2025
Permanent	Affaires scolaires	Animateur	85 %	01/09/2025
Permanent	Restauration scolaire	Adjoint technique	90 %	01/09/2025
Permanent	Affaires scolaires	Agent social	60 %	01/09/2025

POSTE SUPPRIMÉ				
N° Poste	Service	Grade	Quotité	Date d'application
301	Maison de la Petite Enfance	Psychologue classe normale	23,20 %	01/05/2025
6386	Affaires scolaires	Agent de maîtrise principal	100%	01/09/2025
12727	Restauration scolaire	Adjoint technique	80 %	01/09/2025
239	Affaires scolaires	Agent social	55 %	01/09/2025

✓ **Suppression de poste :**

Suite aux arbitrages budgétaires menés en début d'année et à l'étude des départs à la retraite, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et ainsi supprimer le poste ci-dessous:

POSTE SUPPRIMÉ			
N° Poste	Service	Grade	Date d'application
153	Logistique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	01/07/2025

✓ **Création d'emplois temporaires année scolaire 2025/2026**

Les services Affaires scolaires, Enfance Jeunesse et Sports présentent un fonctionnement lié au rythme scolaire, soit de septembre à juin. Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire 2024-2025, **il convient de créer des emplois temporaires sur la base de l'article L332 – 23 du Code Général de la Fonction Publique pour l'année scolaire 2025/2026** et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

• **Service Sport : école des sports :**

Par délibération en date du 27 juin 2016, la Ville a intégré les éducateurs sportifs et les aides éducateurs salariés de l'OMS au sein de l'Ecole Municipale des Sports.

Afin d'organiser la prochaine rentrée scolaire de l'école des Sports, il est proposé la création des **postes temporaires** suivants du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 5 juillet 2026 inclus :

- 5 postes sur le grade d'éducateur sportif à temps non complet à raison de 3 heures et 15 mn hebdomadaires.
- 5 postes d'aides éducateurs sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires annualisées.

• **Affaires Scolaires :**

Il est proposé de créer 16 postes temporaires pour un cumulé de 4,54 ETP. Ces postes sont affectés chaque année à la préparation, à l'accompagnement et à la surveillance des enfants sur le temps du midi, à l'entretien des locaux scolaires le soir dans les écoles. Sont intégrés également au temps de travail le mercredi et les vacances scolaires pour le compte du service Enfance.

Il est précisé que lorsque les horaires sont compatibles, plusieurs postes peuvent être attribués à un même agent.

Il convient de créer ces postes temporaires sur le grade d'adjoint d'animation (C) du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 10 Juillet 2026 inclus :

- **1 poste à 4,90h** hebdomadaires, soit un taux d'emploi de **14% annualisé** pour assurer uniquement l'entretien des classes les soirs d'école à Prévert. Possibilité de le compléter avec un poste à 5.60h hebdomadaire à Prévert.
- **6 postes à 5,60h** hebdomadaires, soit un taux d'emploi de **16% annualisé** pour assurer des missions d'accompagnement des enfants lors du temps méridien, soit à la restauration soit sur le temps de cour, pour les écoles Prévert et Métairie.
- **1 poste à 6,48h** hebdomadaires, soit un taux d'emploi de **18.50% annualisé** pour assurer des missions d'accompagnement des enfants lors du temps méridien, pour le service à table ET l'entretien de la salle de restauration à l'école Dolto.

- **2 postes à 7,18h** hebdomadaires, soit un taux d'emploi de **20,50% annualisé** pour assurer des missions d'accompagnement des enfants lors du temps méridien, soit à la restauration soit sur le temps de cour ET la plonge à l'école Dolto.
- **1 poste à 10,50h** hebdomadaires, soit un taux d'emploi de **30% annualisé** pour assurer uniquement l'entretien des classes les soirs d'école + les mercredis matins + les vacances scolaires à La Métairie. Possibilité de le compléter par un poste à 5.60h hebdomadaire.
- **1 poste à 13,65h** hebdomadaires, soit un taux d'emploi de **39% annualisé** pour assurer le service à table ET l'entretien des classes les soirs d'école + les mercredis matins + les vacances scolaires à La Métairie.
- **3 postes à 15,75h** hebdomadaires, soit un taux d'emploi de **45% annualisé** pour assurer des missions d'accompagnement des enfants lors du temps méridien, soit à la restauration soit sur le temps de cour ET l'entretien des classes les soirs d'école + les mercredis matins + les vacances scolaires pour les écoles Prévert et Métairie.
- **1 poste à 28h** hebdomadaires, soit un taux d'emploi de **80% annualisé** pour assurer la mission d'ATSEM de la classe GS/CP de la Métairie + le service à table ET l'entretien des classes de maternelle de La Métairie les soirs d'école + les mercredis matins + les vacances scolaires.

Ces emplois sont complétés par 5 postes sur le grade d'adjoint technique à 32h00, du 25 août au 29 août pour accroissement temporaire d'activité (entretien des locaux de fin de vacances estivales et préparation de la rentrée dans les écoles).

- **Service Enfance Jeunesse :**

Il est proposé de créer 10 postes pour la période du 1<sup>er</sup>/09/2025 au 31/08/2026 pour accueillir les stagiaires BAFA gratifiés dans les conditions prévues à la délibération n°12 du 10 décembre 2018.

Il est proposé de créer 2 emplois temporaires sur le grade d'adjoint d'animation pour la période du 1<sup>er</sup>/09/2025 au 10/07/2026 inclus à temps non complet à raison de 10h hebdomadaires annualisées, pour effectuer les missions d'AESH au sein des structures d'accueil périscolaire de la Ville, sur le temps « après l'école ». Pour information ces emplois ne sont pourvus qu'au regard des enfants accueillis devant bénéficier d'un accompagnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 12 juin 2025,

Vu le projet de tableau des effectifs figurant en annexe,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-ville du 25 juin 2025,

Vu le budget principal,

Vu le rapport de Patrice BOUANCHEAU,

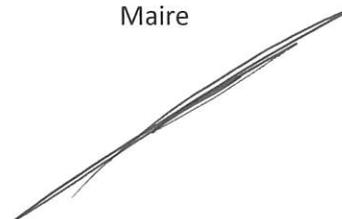
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus et figurant en annexe,
- impute les dépenses afférentes sur le budget principal.

Marie-Bernadette RIVIÈRE  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 15 JUIL. 2025

Publié électroniquement le : 15 JUIL. 2025